

quement par définition. De même, nous avons dépensé des millions de dollars pour réparer des *Algerines*.

Je puis interjeter ici la remarque que, à ce stade, la liste représente une offre. Nous compilons une liste du matériel dont nous pouvons disposer pour l'aide mutuelle et nous consultons le groupe permanent sur les destinations possibles, sur les nations intéressées et nous agissons conformément aux recommandations formulées par le groupe permanent. Nous n'avons pas encore reçu l'acceptation définitive de cette liste de matériel que je vais citer.

Nous en sommes aux camions de l'Armée. Nous offrons environ 500 camions de l'Armée, de différentes dimensions. Ils ont tous été obtenus avant le 31 mars 1950, date qui était la limite.

Dans le cas de l'Aviation, nous offrons des avions *Expediter*, des avions T33 et quelques moteurs *Nene*, pour les avions T33.

Ces avions et ces moteurs ont été obtenus après cette date, car ils ont été manufacturés au Canada après la date limite.

M. PEARSON: Dans le cas du matériel usagé ancien, le Ministère se crédite-t-il, au compte de l'aide mutuelle, du coût initial de ce matériel ou bien de la valeur de remplacement actuelle?

M. MILLER: A l'heure actuelle, nous n'inscrivons pas au crédit du compte la valeur de remplacement. Nous y inscrivons ce qu'il nous en coûte en réalité pour préparer ce matériel et pour l'expédier.

M. PEARSON: Ma question n'était peut-être pas claire. Prenons, par exemple, un vieux camion. Le ministère inscrit-il au crédit du compte de l'aide mutuelle le coût original du camion ou ce qu'il lui en coûterait pour le remplacer en se procurant un véhicule du même genre.

M. MILLER: Non. Les frais de l'aide mutuelle seraient d'environ ce qu'il en coûterait pour rendre la matériel utilisable pour l'aide mutuelle, mais rien de cela n'est ajouté au compte spécial; toutefois avant le 1er avril 1956, nous créditions le compte du coût de remplacement.

M. PEARSON: Est-ce alors le coût du remplacement qui est crédité au compte de l'aide mutuelle?

M. MILLER: Ce l'était un certain temps, ce ne l'est plus.

M. PEARSON: Et tandis que "j'occupe le plateau," puis-je demander au sous-ministre de nous indiquer la raison de l'augmentation, au compte de l'aide mutuelle, de la part du Canada dans l'infrastructure, de 10 millions environ qu'elle était, à 21 millions et demi de dollars?

M. MILLER: Le terme d'infrastructure peut être inconnu de plusieurs membres du Comité. Il représente le coût de l'aménagement d'installations dans la région de l'OTAN, qui est partagé entre les membres de l'OTAN.

Par exemple, l'OTAN a construit des aéroports, certaines installations portuaires, des bureaux principaux et certains réseaux de communication.

Les frais de ces installations sont réunis et chaque pays paie une certaine part de l'ensemble. Notre part s'est élevée, je crois, à environ 6 ou 7 p. 100 de la somme dépensée sur une année quelconque du programme.

Le programme a varié en ce qui concerne le rythme des dépenses. Il a fallu quelque temps pour que le programme se dessine, car il a fallu préparer des projets et choisir des emplacements; il a fallu dessiner les plans et trouver